

L'INFO

SUR NOS DÉCHETS

N°46 - Trimestre n°2 2017

➤ ÉDITO

Depuis le 1er octobre jusqu'au 26 novembre les déchetteries d'Apt et de Coustellet sont ouvertes le dimanche de 8h00 à 12h00 pour accueillir nos végétaux.

La fréquentation des déchetteries du territoire du SIRTOM a augmenté ces dernières années, notamment aux saisons correspondants aux périodes d'entretien des jardins. Au printemps et à l'automne, le taux de remplissage des bennes augmente significativement. Les conditions d'accueil des usagers et les conditions de travail des agents de la collectivité s'en trouvent impactées.

Les élus du SIRTOM de la Région d'Apt ont décidé, début 2017, d'instaurer une ouverture saisonnière le dimanche matin pour les déchets verts. Concernant les habitants du plateau d'Albion utilisant la déchetterie de Sault, une extension d'ouverture se fait le lundi après-midi de 14h00 à 17h00 (du 2 octobre au 27 novembre inclus).

Une première expérience d'extension des horaires a déjà été menée en mars et en avril 2017. Les aléas de la météo de l'époque ont eu un impact négatif sur la fréquentation globale en déchetteries le dimanche. 100% des usagers utilisateurs de cette extension du service public ont déclaré être très satisfaits.

Lucien Aubert,
Président du SIRTOM de La Région d'Apt

- Déchetterie, une modernisation imminente
- Lingettes jetables, elles polluent !
- À vos marques, prêt, tondez !

- p.2
- p.3
- p.4

> DÉCHETTERIES, UNE MODERNISATION IMMINENTE

En France, 87% des Français se déplaceraient en déchetteries au moins une fois par an, 72% y allant deux fois voire plus.



Pour 2018, le SIRTOM de la Région d'Apt modernise ses déchetteries. Les sites d'Apt et de Coustellet se verront dotés d'un système de contrôle d'accès. L'entrée aux particuliers se fera par le biais d'une borne où les usagers devront présenter leur badge. Chaque carte sera nominative et donnera l'accès à un nombre défini d'entrée par an. Quant aux professionnels, ils devront indiquer le type de déchets apportés via l'interface d'un écran interactif.

Ce nouveau système mis en place courant de l'année prochaine, permettra à la Collectivité de réserver l'accès aux usagers des 38 communes adhérentes, de permettre un fonctionnement simple et rapide après la présentation de la carte devant le lecteur, d'éviter la saturation sur le haut de quai, pour un déchargeement dans de meilleures conditions et d'émettre des statistiques sur le taux d'affluence. Pour les Professionnels, une facturation au plus juste, un fonctionnement adapté pour l'évaluation de la quantité des déchets déposés, l'enregistrement de la nature et de la quantité (volume ou poids) de déchets. Cependant, certaine catégorie ne donneront pas lieu à facturation (cartons, ferrailles, DEEE, ...).

Pour ce faire, le SIRTOM mettra à disposition un accueil dédié permettant ainsi l'inscription et l'obtention de la carte d'accès. Ces dernières seront nominatives et attribuées gratuitement. Chaque carte supplémentaire fera l'objet d'une redevance, cependant elle restera dépendante du même compte.

Autre point majeur, la rénovation et l'optimisation de la déchetterie de Coustellet ! Ce site quelque peu vieillissant, sature un peu plus chaque jour face à l'affluence de plus en plus importante des usagers. Au programme, un

agrandissement du haut de quai et la mise en place d'une girouette. Une entrée et une sortie distincte permettront davantage de fluidité. Ici encore, le contrôle d'accès permettra d'optimiser encore un peu plus la gestion des entrées sur le site. À l'étude depuis plusieurs mois, le début des travaux est programmé pour cette fin d'année 2017 pour une durée d'environ 3 mois. Cependant, l'optimisation du planning de l'ouvrage permettra de maintenir les horaires actuels d'ouvertures.

À l'honneur également, la mise en place d'un tout nouveau broyeur à Coustellet est prévue pour cette fin d'année. Avec une trémie de 7m3, ce broyeur de déchetterie peut broyer des déchets dont la granulométrie peut aller jusqu'à 8 cm de diamètre et atteindre un rendement de 15 tonnes/h.

OPTIMISATION DES COLLECTES

Actuellement à l'étude, de nouvelles tournées verront le jour prochainement.

Sa mise en oeuvre permettra au SIRTOM de la Région d'Apt une meilleure maîtrise des coûts de collecte, l'adaptation du service aux contraintes du territoire et aux besoins des usagers et la mise en sécurité des circuits. Par le biais de l'évolution du service, l'objectif est d'impulser aux nouvelles habitudes et tout particulièrement au développement du tri et de la collecte sélective sur le Pays d'Apt et les 38 communes administrées.



> LINGETTES JETABLES, ELLES POLLUENT !

L'industrie des détergents et des produits d'entretien a beaucoup d'imagination pour nous faire oublier des produits traditionnels comme le vinaigre blanc ou le savon noir.



Utiliser des lingettes nettoyantes, c'est générer un déchet domestique qui pourrait tout à fait être évité en utilisant des produits tout aussi efficaces : les chiffons classiques, balai, ou autre.

Contrairement aux idées reçues et indications sur l'étiquette, dans plus de 90% des cas les lingettes ne sont pas «biodégradables» et ne doivent en aucun cas être jetées dans les toilettes. Elles sont la régulièrement la cause l'obstruction des fosses septiques, des branchements de raccordement à l'égout, des réseaux collecteurs des eaux usées et endommagent au passage les équipements des usines de traitement.

Les nettoyants traditionnels génèrent environ 1,2 kilos de déchets par an et par personne contre 23 kg pour les lingettes. C'est donc une économie importante sur la gestion des déchets que vous réalisez en vous passant de lingettes jetables. Un gain pour votre portefeuille sachant que l'entretien ménager représente 4 à 5% des dépenses d'une famille.

L'ADEME notait dans son rapport de 2016 sur les déchets «la très forte progression des textiles sanitaires (lingettes, couches), avec 34 kg par habitant soit 8% du total» ces dernières années. Quant à elle, l'AFISE (association française des industrie de la détergente) estimait déjà en 2009 que les lingettes jetables nettoyantes représentaient pas moins de 0,05% de nos déchets ménagers, et que s'en passer, permettrait d'économiser plus de 5 millions de m³ d'eau par an, soit la consommation d'une ville de 100 000 habitants.

Par ailleurs, il faut également savoir que les lingettes sont 16 fois plus chères et créent 20 fois plus de déchets que le nettoyage classique.

Alors que la plupart des flaçons de produits détergents sont repris par la collecte sélective, les lingettes jetables produisent des déchets non recyclables qui viennent gonfler les poubelles tout venant.

Pour y pallier, pensez aux lingettes lavables. Généralement connu sous le nom de microfibres, ces chiffons de nouvelles générations sont de plus en plus sollicitées par les ménages. Pratiques, efficaces et économiques (car réutilisables), elles sont aussi saines et écologiques car elles sont dépourvues de produits chimiques et sont donc non allergisantes.

Elles ne nécessitent qu'un peu de savon ou produit adapté pour nettoyer tout type de surfaces. Vendues dans les grandes surfaces et en magasins spécialisés, il ne sera pas difficile d'en trouver. Cependant, vous pouvez aussi fabriquer vos lingettes à partir de vieux tissus.

Le seul inconvénient de ces microfibres reste le déplacement, pensez au sac pour y stocker les lingettes sales.



> A VOS MARQUES, PRÊT, TONDEZ !

Avec votre tondeuse : pour de petits volumes, pensez à broyer vos tailles de haies fraîches (jusqu'à 1 cm de diamètre max.).



Avec 5 cm de branchage on réussit à obtenir 1 m³ de broyat. Même les résineux peuvent être broyés et paillés.

Le paillage est une technique simple qui consiste à disposer une couche de matériaux organiques aux pieds des plantes et arbustes de votre jardin ou de votre potage (tonte de gazon, paille, broyat de végétaux, ...). Cette pratique permet de protéger et d'améliorer la croissance des végétaux tout en conservant la fraîcheur de la terre et en diminuant le développement des mauvaises herbes. Un jardin couvert d'un paillis sera toujours plus facile à entretenir. On estime qu'une heure de paillage fait gagner dix heures d'entretien de jardin.

Dans le composteur, le broyat permettra de rééquilibrer le compost. Rappelons que le composteur peut également accueillir d'autres déchets de jardin comme les "mauvaises herbes", la pelouse en faible quantité, les feuilles. Le composteur reçoit tous les déchets de cuisine qui se décomposent (épluchures de légumes, de fruits, restes de repas, coquilles d'oeufs, croûtes de fromage, les fleurs coupées fanées, les mouchoirs en papier, le sopalin, le filtre et le marc de café...). Ce composteur, qui reçoit les déchets

fermentescibles peut permettre, selon l'ADEME, le recyclage de 70 kg de déchets par habitant et par an.

Le SIRTOM de la Région d'Apt fait bénéficier les habitants qui le souhaitent d'un composteur individuel de déchets. Vous pouvez effectuer votre demande par téléphone au standard : 04 90 04 80 21 ou par courriel à contact@sirtom-apt.fr. Moyennant une participation de 21 €, un composteur en bois d'une capacité de 600 litres ainsi que son bio seau vous sera transmis.



DÉCHETTERIES

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
APT 04 90 04 03 95	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	- 14h-17h	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	8h-12h** -
COUSTELLET 04 32 52 00 98	8h-12h 14h-17h	fermé	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	8h-12h**
SAULT 06 98 93 57 49	9h-13h 14h - 17h**	fermé	- 14h-17h	fermé	9h-13h -	8h-12h 14h-17h	fermé
VIENS 04 90 76 52 92	fermé	8h-12h -	8h-12h -	8h-12h -	8h-12h -	- 13h-17h	fermé

* Les déchetteries sont fermées les jours fériés

** uniquement du 1er octobre au 26 novembre

